
Droit d'asile: la dureté des pratiques est dénoncée

Les lois sur l'asile et les étrangers ont abouti à des pratiques toujours plus rigides de la part des autorités. C'est le constat que dresse l'antenne romande de l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers, deux ans après le double oui pour un durcissement des lois.

Le premier rapport annuel de l'ODAE romand, présenté à Genève devant les médias, relève l'absence quasi-totale de voie légale pour régulariser le séjour des sans-papiers. Du côté de la loi sur l'asile, les demandes frappées de non-entrée en matière ont augmenté de 44% entre 2006 et 2007, alors que la loi n'entrait pleinement en vigueur qu'en janvier 2008.

La pratique contredit ainsi les promesses du Conseil fédéral d'une application modérée et intelligente des lois, a souligné le président de l'ODAE romand Yves Brutsch. Le premier rapport a été établi à partir des cas qui lui ont été rapportés par son réseau de correspondants. Une fiche descriptive a été rédigée pour 48 d'entre eux.

SDA-ATS News Service